



Affiché le 6 novembre 2008

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 octobre 2008

L'an Deux Mille Huit,  
Le 30 octobre 2008 à dix neuf heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 22 octobre 2008, s'est réuni à la Mairie en Séance Publique, sous la présidence de Claude GUILLET, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Claude GUILLET, Madame Véronique DUBETTIER-GRENIER, Madame Nathalie GATÉ, Monsieur Yvon VINCENT-MORGAT, Madame Véronique BOUËT, Monsieur Olivier DESCHANEL, Madame Françoise PICHON-TUQUET, Monsieur Patrick ROSSIGNOL, Monsieur Bernard BERTHELOT, Madame Brigitte CORRE, Madame Claudine CHOPELIN-RAPPENNE, Madame Edwige BRACHU, Monsieur Mickaël CADOT, Madame Catherine COUPAYE, Monsieur Jean-Marie BIDET, Madame Stéphanie CASTELIN, Monsieur Benjamin GUERRIAU, Monsieur François VOUZELLAUD, Monsieur Patrick BARAU, Madame Sylvie BERTEL, Madame Karine COURTOIS-MAISONNEUVE, Monsieur René PRAT, Monsieur Dominique ANÉE, Madame Mireille GALBRUN, Monsieur Gilles CAVÉ, Madame Marie-Christine BIERLING, Madame Claude FROTTÉ, Madame Isabelle CLERGEAU, Madame Isabelle BRONNEC, Monsieur Jean-Jacques TREHIN.

Pouvoirs :

Monsieur André CERCLIER pouvoir à Monsieur Yvon VINCENT-MORGAT, Madame Catherine NEDELEC pouvoir à Monsieur Olivier DESCHANEL, Monsieur Cédric TALBOURDET pouvoir à Madame Claude FROTTÉ.

Monsieur Yvon VINCENT-MORGAT a été élu secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :

- en exercice : 33
- présents : 30
- votants : 33

## **N°1 : ELIMINATION DES DOCUMENTS USAGÉS DE LA MÉDIATHÈQUE HÉLÈNE CARRÈRE D'ENCAUSSE**

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE d'éliminer les documents usagés ou obsolètes de la médiathèque.

## **N°2 : ACTIONS A LA MEDIATHEQUE HELENE CARRERE D'ENCAUSSE DANS LE CADRE DE LA JOURNEE MONDIALE CONTRE LE SIDA**

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE de vendre les livres usagés et obsolètes de la médiathèque Hélène Carrère d'Encausse dans le cadre de l'opération de la « journée mondiale de lutte contre le sida », la valeur du ticket pour l'achat d'un lot étant de 2 euros.

## **N°3 : TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE - MODALITES D'APPLICATION**

Le Conseil Municipal,

APPLIQUE, sur le territoire de la Commune, à compter du 1er janvier 2009, la taxe locale sur la publicité extérieure, en substitution à la taxe sur les emplacements publicitaires fixes perçue jusqu'en 2008.

FIXE les tarifs de la façon suivante :

- 100% des tarifs maximaux indiqués à l'article L.2333.9 en ce qui concerne les enseignes
- 100% des tarifs maximaux indiqués à l'article L.2333.10 en ce qui concerne les dispositifs publicitaires et préenseignes, numériques et non numériques.

CHOISIT le tarif de référence « de droit commun » à savoir 15 € par m<sup>2</sup> par an, compte tenu du fait que les tarifs des dispositifs publicitaires et des préenseignes non numériques s'appliqueront progressivement de 2009 à 2013.

PROCÈDE au recouvrement de cette taxe, conformément aux recommandations précisées par la circulaire de la Direction Générale des collectivités locales du 24 septembre 2008, selon le mode dit « au fil de l'eau » à savoir : un premier recouvrement sera réalisé sur la base de la déclaration annuelle et des éventuelles déclarations supplémentaires effectuées entre la date de la déclaration annuelle (1er mars) et le 1er septembre. L'ensemble des déclarations sera ainsi consolidé en calculant la taxe due sur la base de la déclaration annuelle, corrigée des montants dus pro rata temporis pour les supports créés ou supprimés depuis le 1er janvier. Pour les déclarations supplémentaires effectuées entre le 1er novembre de l'année N et le 29 février de l'année N+1, le recouvrement (ou le reversement du trop-perçu) sera effectué dès le dépôt de chaque déclaration.

## **N°4 : AMENAGEMENT DU SITE DE LA FERME DES RENAUDIÈRES - CONVENTION AVEC LE CAUE**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les termes de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage à passer avec le C.A.U.E. pour la valorisation du site de la ferme des Renaudières, conclue pour une durée d'un an à compter de la date de signature.

AUTORISE Monsieur le Maire à revêtir ce document de sa signature.

## **N°5 : INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL : RAPPORT ANNUEL 2007 DE LA COMMUNAUTE URBAINE NANTES METROPOLE**

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du rapport annuel 2007 de la communauté urbaine de Nantes Métropole,

PREND ACTE des différents rapports :

- rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau, de l'assainissement et de l'élimination des déchets,
- rapport annuel de délégataire du service public des transports collectifs (SEMITAN),
- rapports annuels des délégataires du service public d'élimination des déchets,
- rapport annuel du délégataire concernant le traitement des eaux usées sur les stations de Tougas et de la Petite Californie.